

# De la Grande Commune arabe à la République ?

*La Libye s'est longtemps distinguée par une dictature qui a proclamé, voici bientôt quarante ans, la dissolution de son État en lui substituant manu militari une « Grande Commune » exerçant le « pouvoir des masses ». En février 2011, les « masses » ont décidé d'exercer ce pouvoir en proclamant la République, déclenchant en retour une répression implacable de la part des forces loyales au régime de Kadhafi et une intervention internationale aux conséquences encore incertaines.*

PASCAL FENAUX

Au moment où ces lignes sont écrites, nul ne connaît le bilan humain de la répression du soulèvement libyen déclenché le 15 février 2011 à Benghazi et dans plusieurs villes tripolitaines, capitale comprise. Une chose est certaine : fin février, le régime libyen, passée une période de stupeur, a décidé de recourir à la méthode choisie, face à la contestation, par le régime baasiste syrien dans la première moitié des années quatre-vingt (25 000 morts et 70 000 disparus) et le régime baasiste irakien entre 1988 et 1991 (300 000 morts).

Les précédents observés en Libye ces trente dernières années accréditent l'hypothèse de massacres de grande ampleur. En Libye, le contexte historique ne peut évidemment pas être passé par pertes et profits, que l'on songe ainsi à la colonisation féroce appliquée par le corps expéditionnaire italien dans les années vingt et trente. Mais, l'instillation la plus déterminante de violence dans le champ social libyen revient sans doute au régime issu du coup d'État des Officiers libres de 1969.

## DE LA RÉPUBLIQUE À LA GRANDE COMMUNE

En septembre 1969, la République arabe libyenne fut proclamée à la suite d'un coup d'État militaire et du renversement de la monarchie. En 1971, le chef du Conseil de commandement de la révolution (CCR), Mouammar Kadhafi, fonda un parti unique, l'Union socialiste arabe (USA) et interdit définitivement les partis politiques, les syndicats et les rares journaux indépendants, tous déjà rudement malmenés sous la monarchie pro-occidentale. À partir de 1973, le CCR entama une répression féroce envers les classes moyennes et les intellectuels, souvent contraints de s'exiler, ainsi que ce qui restait de la communauté juive autochtone. Enfin, les ressortissants français, britanniques et italiens furent expulsés, à titre de solde restant dû de la période coloniale.

En 1975, le colonel Kadhafi, paré du titre de « Frère et Guide de la Révolution » (*Al-Akh Qaid ath-Thawra*), dissout l'USA, avant de dissoudre la République arabe libyenne elle-même en 1977. Désormais, il n'y eut officiellement plus d'État, ni de structure politique. Ce fut l'avènement de la « Grande Commune (*Jamahiriya*) arabe libyenne populaire socialiste ». Cette terminologie ne se piquait pas que de mots, mais annonçait que la *Jamahiriya*<sup>1</sup> serait sans doute la dictature nationaliste arabe la plus radicale dans la liquidation de l'espace politique et social.

Dans la « Grande Commune », il n'y a officiellement ni État ni système représentatif ou cooptatif, mais un système de « démocratie directe totale ». La structure du pouvoir est duale et repose sur la cohabitation entre des structures civiles (ou « populaires ») et des structures « révolutionnaires ». Le rôle de Parlement est dévolu à une « structure » orwellienne baptisée Congrès général libyen du peuple (CGLP) et celui de gouvernement est dévolu à un Comité populaire général (CPG), tandis que le chef de l'État est, officiellement, non pas Mouammar Kadhafi, mais le secrétaire général du CGLP, Mohammed Aboul-Kassim Zouaï. Du sommet à la base de cette pyramide, la population est contrôlée par des comités et congrès populaires organisés sur des bases régionales et locales.

### LE POUVOIR « NATUREL » DE LA RÉVOLUTION

Dans les faits, le « pouvoir total » est détenu par les seules structures « révolutionnaires ». Les comités révolutionnaires locaux et régionaux, ainsi que les forces « révolutionnaires » (voir *infra*), ne dépendent ni du CGLP ni du CPG, mais bien du « Frère et Guide de la Révolution » Mouammar Kadhafi. Enfin, la Constitution libyenne a été supprimée en 1973 et c'est désormais le Coran qui en fait office, tandis que le « Livre vert » rédigé par Kadhafi fait office de loi.

Avant le soulèvement de février 2011, la structure militaire et répressive de la *Grande Commune arabe libyenne*, estimée à quelque 120 000 hommes armés, était assez complexe. Avant que des pans entiers ne se retournent contre le régime, l'armée régulière était estimée à 70 000 soldats. Mais, précisément parce qu'elle se méfiait de cette armée régulière, la *Jamahiriya* avait créé des corps armés parallèles partiellement recrutés parmi les soutiens tribaux de Mouammar Kadhafi : les Forces de résistance populaire (40 000 hommes), la 32<sup>e</sup> Brigade<sup>2</sup> (4 000 hommes) et la Brigade de la garde de la *Jamahiriya* (3 000 hommes), un corps d'élite issu des comités révolutionnaires. Enfin, des corps de mercenaires participent à la répression et à la « sanctuarisation » du régime à l'ouest du pays : ils sont constitués essentiellement de miliciens sierra-léonais, libériens, tchadiens, soudanais et algériens.

1 En arabe, le terme « République » (*Jumhûriya*) est forgé sur le substantif *Jumhûr* et traduit parfaitement le concept classique de « chose publique » (*Res publica*). « *Jamâhîriya* » est quant à lui un néologisme arabe forgé par Mouammar Kadhafi lui-même sur *Jamâhîr* (« masses »), c'est-à-dire le pluriel de *Jumhûr* (« public »). *Jamâhîriya* signifie donc littéralement « chose des masses », mais peut se traduire également par « Commune » (*res communis* ou commune), au sens révolutionnaire du terme.

2 C'est cette garde prétorienne qui avait bénéficié des contrats passés en 2009 auprès de la FN d'Herstal... La 32<sup>e</sup> Brigade était censée sécuriser un corridor humanitaire au Darfour, Darfour qui était simultanément soumis aux massacres commis par les milices arabistes soudanaises des Janjawid et du Rassemblement arabe, elles-mêmes appuyées par les mercenaires de la Légion islamique... libyenne.

Ce maillage institutionnel intégralement liberticide et répressif explique que, contrairement à la Tunisie et à l'Égypte, les revendications des manifestants libyens ont été immédiatement de nature politique et ont rapidement emprunté la voie armée: dès le 17 février, les manifestants ont demandé le départ du colonel Kadhafi et la promulgation d'une Constitution. Si le soulèvement de Benghazi a évidemment été aimanté par les précédents survenus chez les voisins immédiats de Tunisie et d'Égypte, il convient de souligner que les premières manifestations, réprimées à l'arme lourde, avaient pour but d'obtenir la libération d'avocats et de défenseurs des droits humains arrêtés le 15 février pour avoir demandé une nouvelle fois que la vérité soit faite sur un massacre commis en juin 1996 dans la prison d'Abou Salim et où plus de 1 200 prisonniers avaient été exécutés en une nuit.

Enfin, le fait que Benghazi soit rapidement devenu l'épicentre de la contestation n'est pas fortuit: la métropole de la Barqa (Cyrénaïque) a toujours été un foyer d'opposition à la *Jamahiriyah*. Benghazi n'a jamais bénéficié (contrairement à Syrte ou Tripoli) des retombées économiques de la rente pétrolière. Enfin, le contexte socioéconomique explique en partie la contestation populaire: la moitié de la population active est employée dans le secteur public (« populaire ») avec de très bas salaires, le taux de chômage avoisine les 30 %, les emplois du secteur pétrolier sont réservés aux immigrants égyptiens, tunisiens et africains, les biens de consommation sont presque totalement importés. Ce qui explique que la contestation se soit rapidement étendue à la Tripolitaine, plusieurs enclaves de l'Ouest étant soulevées et encerclées depuis la fin du mois de février.

## INTERNATIONALISATION DE LA CRISE LIBYENNE

La crise libyenne s'est internationalisée lorsque les dirigeants de la *Grande Commune* sont passés du discours à l'acte. Le 20 février, le « fils modéré », Seïf ul-Islam Kadhafi prononçait ainsi un discours paranoïaque et littéralement « éradicateur », annonçant une guerre de « purification » (*Tat'hîr*) « jusqu'au dernier homme et jusqu'à la dernière femme » et au prix de « rivières de sang ». Le 22 février, Kadhafi prenait à son tour la parole pour promettre de « débusquer les rats quartier après quartier, ruelle après ruelle, maison après maison ». Enfin, après avoir annoncé qu'il suspendait sa collaboration avec les Occidentaux en matière de lutte « antiterroriste » (notamment contre Al-Qaida au Maghreb islamique, AQMI) et après avoir rompu sa sinistre coopération avec l'Union européenne en matière de contrôles migratoires, le régime lançait sa controffensive contre les insurgés et leurs proches.

Longtemps attentistes face à la crise libyenne, plusieurs partenaires européens (l'UE consomme 85 % des hydrocarbures vendus par la Libye) et africains de la *Jamahiriyah* ont finalement obtenu du Conseil de sécurité l'adoption des résolutions 1970 (gel des avoirs des dignitaires et octroi d'un mandat d'instruction à la Cour pénale internationale) et 1973 (imposition par la force de zones d'exclusion aériennes et protection des populations civiles<sup>3</sup>). Cette dernière ré-

<sup>3</sup> La norme onusienne du R2P (*Responsability to Protect*) est l'un des produits juridiques du génocide rwandais de 1994. Adekeye Adebajo, « Africa must support Libya intervention », *Mail & Guardian* (Johannesburg), 1<sup>er</sup> avril 2011.

solution doit beaucoup à l'ampleur de la répression déclenchée par le régime, aux menaces de déstabilisation de la zone euroméditerranéenne et, *last but not least*, à l'activisme diplomatique des opposants libyens.

### QUELLE OPPOSITION POUR QUEL AVENIR POLITIQUE ?

Avec l'assentiment de la vieille génération d'opposants exilés ayant survécu aux campagnes de purge menées sur le sol européen dans les années septante et quatre-vingt, les insurgés libyens se sont dotés de comités locaux composés de notables, de jeunes universitaires, de militants islamistes et de militaires ayant fait défection. Le 27 février, ces comités ont constitué un Conseil national de transition (CNT) présidé par l'ancien ministre de la Justice Moustafa Abdel Jalil. C'est ce CNT qui, le 5 mars, a proclamé la naissance d'une « République libyenne » et demandé une intervention internationale, tout en s'opposant à un quelconque débarquement étranger.

En proclamant la « République libyenne », le CNT n'a restauré ni l'ancienne monarchie ni la République arabe libyenne de 1969-1973 et semble reconnaître implicitement le pluralisme ethnique et linguistique de la Libye en rompant avec les politiques violentes d'arabisation et de déplacement de populations non arabes telles que celles imposées en Irak entre 1968 et 2003, et en Syrie depuis 1963. En Libye, cela signifie la reconnaissance des 25 % de Berbères<sup>4</sup>, Touaregs et Toubous (ou « Tchadiens »).

À la mi-avril, l'insurrection libyenne semblait incapable de renverser militairement le régime de Kadhafi en l'absence de frappes massives de l'Otan. Craignant de jouer sa crédibilité internationale, le CNT a finalement nommé un Comité de gestion d'urgence dirigé par Mahmoud Jibril, un technocrate entouré d'une demi-douzaine de « ministres ». Ces derniers auraient réussi à rétablir un minimum d'ordre et de services publics. Enfin, l'enlèvement militaire des forces de la Grande Commune et de la République a peut-être ouvert la voie à l'option diplomatique, via la Turquie et l'Afrique du Sud.

À ce stade, seules trois conclusions peuvent provisoirement être tirées. Premièrement, sans l'imposition de zones d'exclusion aériennes par l'ONU, il n'y aurait plus depuis longtemps d'opposants en vie avec qui envisager une solution politique, qu'il s'agisse d'une transition démocratique garantie internationalement ou d'une dissolution négociée du régime en place. Deuxièmement, l'opposition libyenne, dont la faiblesse militaire est désormais criante, sera, d'une façon ou d'une autre, redevable de l'intervention armée occidentale et de l'activisme diplomatique de plusieurs chancelleries européennes, moyen-orientales et africaines. Troisièmement, face à un champ politique dévasté par quatre décennies de dictature mêlant totalitarisme intégral et équilibrisme tribal, tout régime futur aura fort à faire pour démontrer sa durabilité, sa stabilité et sa représentativité. ■

Le 12 avril 2011

<sup>4</sup> À l'ouest, en Tripolitaine, outre la ville pétrolière de Misrata, plusieurs enclaves montagneuses majoritairement berbères du Djebel el-Gharb (Yefren, Zintan, Gharyan Jadu, etc.) se sont soulevées contre la Grande Commune, laquelle les a isolées et massivement bombardées.